

COMMUNE DE SAINT-FRANCOIS DE SALES (73340)

TEL/Fax : 04-79-63-30-85

Mail : mairie-stfrancois@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2015

Présents : Maryse FABRE, Jean-Luc DEYE, Michèle SOLOWETCHICK, Benjamin MAILLAND, Jean-Gabriel MAYEUR, Brigitte LEGRAND, Stéphane BERTIN, Caroline FAVIER

Absents : Claude SEUREAU ayant donné pouvoir à Jean-Luc DEYE
Christian DEDECKER ayant donné pouvoir à Brigitte LEGRAND
Mathilde BERGER

✓ **Approbation de la convention administrative d'occupation du domaine public (CODP) pour la mise à disposition du bâtiment des Carlines**

Suite à la liquidation judiciaire du précédent gestionnaire et avec l'appui de l'ASADAC, la commune a reçu et étudié plusieurs propositions dont un projet présenté en détail le soir du conseil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le principe de la mise à disposition, pour une durée de un an, du bâtiment Les Carlines dans le cadre d'une convention administrative d'occupation du domaine public au profit du projet exposé.

✓ **Approbation des comptes administratifs 2014**

Monsieur Jean-Luc Deye, 1er adjoint présente les comptes administratifs 2014 du budget principal et des budgets annexes, la régie de ski de fond et Les Carlines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2014.

✓ **Approbation des comptes de gestion 2014**

Madame Le Maire présente les comptes de gestion 2014 du budget principal et des budgets annexes, la régie de ski de fond et Les Carlines, ainsi que le budget annexe Eaux et assainissements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2014.

✓ **Affectation du résultat 2014 du budget annexe Les Carlines**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de conserver la somme de 15 796 en excédent de fonctionnement, reporté sur le budget 2015.

✓ **Affectation du résultat 2014 du budget annexe régie de ski de fond**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de conserver les excédents de 4 758 euros en section de fonctionnement et 19 856 euros en section d'investissement, et reportées sur le budget 2015.

✓ **Affectation du résultat 2014 du budget principal**

Le déficit de la section d'investissement (93 127 euros) est comblé par une partie de l'excédent de la section de fonctionnement. Le solde de l'excédent est reporté au budget 2015 (348 730 euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2014 du budget communal.

✓ **Avenants aux contrats saisonniers**

Les temps de travail des saisonniers étant trop justes pour effectuer les différentes tâches, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les modifications des temps de travail hebdomadaire des agents saisonniers qui seront établis ainsi à compter du 19/02/2015 :

- un emploi à 40 heures hebdomadaires au lieu de 35 heures hebdomadaires.
- un emploi à 27 heures hebdomadaires au lieu de 25 heures hebdomadaires.

✓ **Approbation de l'indemnité 2014 du receveur**

Cette indemnité est calculée au taux plein selon la législation en vigueur, pour la durée du mandat du Conseil Municipal et selon la présence de Madame FORGET à ce poste, soit 463.90. brut pour 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte à l'unanimité l'indemnité de conseil au receveur municipal.

✓ **Approbation des budgets primitifs 2015**

Madame Le Maire présente les budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes, la régie de ski de fond et Les Carlines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les budgets primitifs pour l'année 2015

✓ **Approbation des taux d'impôts locaux 2015**

Dans l'idée de compenser peu à peu la baisse des dotations de l'état dans le budget communal, Madame le Maire propose d'augmenter très légèrement les taux, excepté pour la CFE, comme indiqué :

	2014	2015
	TAUX	TAUX
Taxe d'habitation (TH)	14.17	14.45
Taxe foncière bâtie (TFB)	10.39	10.60
Taxe foncière non-bâtie (TFNB)	3.19	3.25
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	13.02	13.02

Le Conseil municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité les taux d'imposition ci-dessus pour les quatre taxes directes locales.

✓ **Subventions 2015 à verser**

Ces subventions sont votées à l'unanimité :

	Propositions
Associations des anciens combattants	80.00
Handisport Savoie	150.00
Les jeunes sapeurs pompiers des Bauges	120.00
Bauges solidarité	150.00
Bauges ski nordique	1 800.00
GEVR des Bauges	150.00
Banque alimentaire	50.00
Vivre à St François (participation à la fête de la St François)	428.00
Guichet Unique/V. Herscovici	110.00
Subvention Noël RPI	110.00
TOTAL SUBVENTIONS	3 148.00

✓ **Plan hivernal de déneigement**

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2212-2 qui fait obligation aux communes d'assurer la sûreté et la sécurité des voiries communales, des places, des rues, Madame le maire propose au Conseil municipal la mise en place d'un plan de déneigement.

Elle propose que ce plan de déneigement soit établi en fonction de l'altimétrie avec un ordre de priorité des voies qui seront déneigées. Madame le Maire demande aussi que le déneigement soit effectué gratuitement aux personnes nécessitant des soins médicaux, aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées.

Certains accès privés pourront être déneigés après demande écrite des intéressés accompagnée d'une attestation dégageant la responsabilité de la commune. Cette prestation fera l'objet d'une facturation forfaitaire à l'année.

Après avoir pris connaissance du plan de déneigement et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide le plan de déneigement ci annexé et fixe le montant forfaitaire annuel pour déneigement d'accès privés à 100 euros pour l'année 2015.

✓ **Participations aux charges des RPI de Arith et Lescheraines**

Dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunal, il est demandé à la commune de participer aux charges scolaires (fournitures, cantine, personnel) pour les enfants de Saint François de Sales scolarisés à Arith et à Lescheraines. Un état des charges est établi chaque année. La perception demande l'établissement de conventions à l'appui de ces refacturations.

Après avoir pris connaissance des conventions et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide les conventions.

✓ **Tarif de la salle communale**

Vu les précédentes délibérations prises dont la délibération n°2014-52 du 19/09/2014 et à la suite de demandes de certains administrés, Madame le Maire propose de compléter les tarifs pour les associations sportives et culturelles, les autres termes restant inchangés:

- ½ journée 8h-13h ou 12h-18h : 10 euros
- journée 8h-18h : 15 euros

Après avoir pris connaissance des tarifs et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à 9 voix pour et 1 abstention, cette nouvelle disposition qui s'applique à la location de la salle communale.

Le Maire
Maryse FABRE

